

FAIRE UNE DEMANDE D'ADHESION A LA CRESS CENTRE-VAL DE LOIRE

Pièces à fournir :

- Une copie de ce courrier, datée et signée,
- la fiche d'identité ci-jointe,
- Une copie certifiée conforme des statuts en vigueur et le récépissé de dépôt le cas échéant,
- Un extrait du registre du commerce et de sociétés, le cas échéant (extrait Kbis),
- Les derniers rapports d'activité, rapport financier (bilan et compte de résultat) et budget prévisionnel,
- Une copie de la déclaration en préfecture, le cas échéant,
- la liste des dirigeants,
- le PV de Conseil d'Administration ou de l'instance ayant décidé de la demande d'adhésion à la CRESS Centre-Val de Loire avec la motivation de la demande,
- le justificatif d'adhésion à une des structures de regroupement régional ou national, mentionné ci-dessous,
- une lettre mettant en avant vos motivations à adhérer à la CRESS Centre-Val de Loire

Certaines pièces sont demandées dans le cadre de la tenue de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire par la CRESS Centre-Val de Loire suite à la parution du décret n° 2015-1732 du 22 décembre 2015).

Les informations transmises n'ont pas vocation à être rendues publiques.

Dossier à envoyer à : **Caroline DUMAS, directrice**
CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
 6 ter rue Abbé Pasty - BP 41223
 45401 Fleury les Aubrais Cedex

- A quelle structure de regroupement adhérez-vous ?

Collège associatif	Collège coopératif	Collège mutuelles	Collège entreprises sociales	Collège syndicats employeurs de l'ESS
France Nature Environnement	URSCOP	Mutualité Française du Centre	Fédération des entreprises d'insertion	UDES
URIOPSS Centre	Autre :	Autre :	Autre :	Autre :
URAF Centre				
CROS Centre				
UNAT Centre				
CRAJEP Centre				
Ligue de l'Enseignement Centre				
Autre :				

Autre :

Si vous adhérez à une structure de regroupement reconnue aujourd'hui par la CRESS CVL, vous aurez deux voix à l'AG : une pour vous, une que vous pourrez remettre à la structure de regroupement à laquelle vous adhérez. Les structures de regroupement sont définies par collège au règlement intérieur. Votre adhésion (si vous n'êtes pas vous-même considéré comme une structure de regroupement) à une structure de regroupement vous permet de bénéficier de 25% de remise sur le montant de votre adhésion à la CRESS.

- En cochant la case, je reconnais avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, et du barème des cotisations de la CRESS Centre-Val de Loire.

Fait à
 Le

Signature :

FICHE D'IDENTITE

Raison ou dénomination sociale :

- Association Coopérative (banque, SCOP, SCIC...)
 Fondation Mutuelle (de santé ou assurance)
 Syndicat employeur de l'ESS Autre (SA, SAS, etc.). Précisez :

Sigle le cas échéant :

Forme juridique :

Le numéro d'identité (SIREN et SIRET) : ..

Pour les associations : nombre d'ETP : ...

Code APE :

Numéro au répertoire national des associations le cas échéant :

Siège social des personnes morales de droit privé :

Téléphone :

E-mail :

Site internet :

